

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des Décisions du Bureau Communautaire

Nombre de :

- Membres du Bureau en exercice : 29
- Membres présents : 25
- Membres absents : 4

SEANCE DU
Mercredi 5 octobre 2022

Point 4

RESSOURCES HUMAINES – Modifications de durées hebdomadaires de service (DHS)

Vu l'avis favorable rendu par le Comité Technique (pour les DHS égales ou supérieures à 10%) lors de la séance du 21 septembre 2022, le Bureau décide, à l'unanimité, d'adopter les modifications de durées hebdomadaires de service suivantes :

ATSEM – Ville d'Erstein - AUGMENTATION DE DHS inférieures à 10 %

Afin d'adapter les heures de service à la charge de travail et à la demande de la Ville d'Erstein, le nombre d'heures de service hebdomadaire pour les postes suivants est modifié comme suit :

Grade de l'emploi	DHS actuelle	DHS à compter du 1 ^{er} octobre 2022
ATSEM Pal 1CI	34h05	35h00
ATSEM Pal 1CI	27h54	28h00
ATSEM Pal 1CI	33h45	35h00

Ecoles de musique

Afin d'adapter l'offre de cours de musique au nombre d'élèves, le nombre d'heures de service hebdomadaire est modifié pour les postes suivants.

Pour rappel, la modification, à la hausse ou à la baisse, du temps de travail d'un emploi est assimilée à la suppression de l'emploi actuel et la création d'un nouvel emploi pour une nouvelle durée de travail.

Ecole de musique du Rhin

Grade de l'emploi	DHS actuelle	DHS à compter du 1er octobre 2022
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	8.25	7
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	8,75	8
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	2.5	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	13	11
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	7	8
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	6.75	5
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	5.25	3
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	9.25	8
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	4.75	4

Ecole de musique d'ERSTEIN

Grade de l'emploi	DHS actuelle	DHS à compter du 1er octobre 2022
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	14.5	14
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	13.75	12.25
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	4.5	11.25
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	4.75	4.5
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	4.5	6
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	13.75	18.25
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	16	16.5
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	6.25	6.75
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	2.5	8
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	8.5	11

Filière Animation

Depuis la rentrée 2021, la branche de l'animation est en très forte tension sur l'ensemble du territoire français et la communauté de communes n'échappe pas à cet état de fait.

Aussi, afin de rester dans le cadre légal des taux d'encadrement mais aussi de stabiliser le personnel du service animation, une hausse supérieure à 10% du temps de travail initial de 39 emplois est décidée. Pour rappel, la modification, à la hausse ou à la baisse, du temps de travail d'un emploi est assimilée à la suppression de l'emploi actuel et à la création d'un nouvel emploi pour une nouvelle durée de travail.

Grade de l'emploi	DHS actuelle	DHS à compter du 1er octobre 2022
Adjoint territorial d'animation	25h	30h12
Adjoint territorial d'animation	24h13	30h15
Adjoint territorial d'animation	21h38	29h31
Adjoint territorial d'animation	26h	30h22
Adjoint territorial d'animation	26h05	30h54
Adjoint territorial d'animation	19h25	22h40
Adjoint territorial d'animation 2e classe	32h08	35h00
Adjoint territorial d'animation	30h46	32h06
Adjoint territorial d'animation	23h50	28h08
Adjoint territorial d'animation	12h30	16h34
Adjoint territorial d'animation	28h27	30h53
Adjoint territorial d'animation	28h	30h02
Adjoint territorial d'animation	24h	27h21
Adjoint territorial d'animation	26h16	31h02
Adjoint territorial d'animation	29h03	29h59
Adjoint territorial d'animation	22h28	30h05
Adjoint territorial d'animation	14h57	21h02

Grade de l'emploi	DHS actuelle	DHS à compter du 1er octobre 2022
Adjoint territorial d'animation	30h	35h
Adjoint territorial d'animation	24h	30h
Adjoint territorial d'animation	24h	30h
Adjoint territorial d'animation	24h	28h
Adjoint territorial d'animation	24h	30h
Adjoint territorial d'animation	24h	26h
Adjoint territorial d'animation	24h	26h
Adjoint territorial d'animation	24h	30h
Adjoint territorial d'animation	30h	35h
Adjoint territorial d'animation	24h	30h
Adjoint territorial d'animation	24h	30h
Adjoint territorial d'animation	24h	26h
Adjoint territorial d'animation	24h	26h
Adjoint territorial d'animation 2e classe	32h42	35h
Adjoint territorial d'animation	24h	28h
Adjoint territorial d'animation	24h	28h
Adjoint territorial d'animation	15h18	17h32
Adjoint territorial d'animation	11,03	13h31
Adjoint territorial d'animation	9h20	12h46
Adjoint territorial d'animation	9h00	12h09
Adjoint territorial d'animation	15h27	22h12

Pour extrait conforme
Fait à BENFELD le 11 octobre 2022
Le Président,
Stéphane SCHAAL


